

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 42468

présenté par

M. Jumel et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 38762 de M. Cesarini

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, après le mot :

« les »,

insérer les mots :

« différents métiers et les ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le pilotage du système universel de retraite doit également tenir compte de l'évolution de l'espérance de vie en bonne santé des différents métiers.